



PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2025 A 20H00 EN MAIRIE

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 18 février 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent excusé : GABARD Bruno, Conseiller Municipal

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 24

Procurations : 0

Excusé : 1

Absents : 0

Votants : 24

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice étant présente, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

-
- Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 20 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité sans observation.
-

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner
2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

II FINANCES

1. Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024
2. Affectation des résultats sur le BP 2025
3. Bilan acquisitions/cessions 2024
4. Débat d'Orientations Budgétaires 2025
5. Restauration du patrimoine religieux – Subventions du département et de la DRAC
6. Modification tarifs 2025 enfance jeunesse
7. Vente de deux rampes de la salle la Clef des Champs

III BATIMENTS COMMUNAUX

1. Médiathèque – Résultat de la consultation pour le mobilier
2. Médiathèque – Mobilier – Subventions DRAC et Conseil Départemental de la Vendée – Modification du plan de financement

IV ENVIRONNEMENT

1. Installations classées – Avis sur le renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière de La Roche Atard

V RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs

VI QUESTIONS DIVERSES

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**1. Déclarations d'Intention d'aliéner**

Non exercice du droit de préemption urbain pour les dossiers ci-dessous :

- Bâti sur terrain – AH 375 – superficie 569 m² - 6 rue du Frère Gabriel Blanchard
- Bâti sur terrain – AI 240 – AI 283 – AI 285 – B 862 – B 701 – AI 237 – superficie 11 995 m² - Route de Roger – le Pol'Art
Parcelle B 701 : parcelle à usage d'accès vendue à concurrence de 1/4
Parcelle AI 237 : parcelle à usage d'accès vendue à concurrence de 1/4
- Bâti sur terrain – AE 392 et AE 393 – superficie 160 m² - 3 rue de Milvin
- Terrain non bâti – AE 86 – superficie 308 m² - 8 rue de la Source
- Bâti sur terrain – AI 26 – superficie 61 m² - rue de la Jouvence

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
14/01/2025	Basilique	Restauration 11 objets précieux	ICARE METAL	6 789,00 €
14/01/2025	Basilique	Restauration 1 croix de procession	ICARE METAL	2 083,20 €
21/01/2025	Chaussac	Branchement eau potable	SUEZ EAU France	1 277,40 €
30/01/2025	Clef des Champs	Recherche fuites	LES GARS DES EAUX	1 320,00 €
30/01/2025	Salle de l'ilot	Travaux supplémentaires de peinture, murs de la scène	MERLET DECO	3 937,87 €
03/02/2025	Ecole JdF	Changement copieur + contrat maintenance au forfait (+ 1 000 € par an)	PRINTSYS	4 730,40 €
03/02/2025	Service Administratif	Renouvellement consultant marché assurances	ED CONSULTANTS	3 336,00 €
11/02/2025	Rue Mgr Cazaux	Rénovation suite visite entretien novembre 2024, EP deux candélabres	SYDEV	1 235,00 €
13/02/2025	Stade de foot	Fertilisation stade. Première application février 2025	EDP	1 657,55 €

Dent creuse La Fontaine

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
13/01/2025	Les Coquelicots	Eclairage public	SYDEV	10 792,00 €
13/01/2025	La Fontaine	Eclairage public 6 lots	SYDEV	3 921,00 €
31/01/2025	La Fontaine	Avenant - Branchement poste de relevage	SYDEV	3 844,00 €

II FINANCES**1. Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024**

10-2025 EXAMEN ET VOTE DU CFU 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;
Vu la délibération n°22-2021 du 16 mars 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal et des budgets annexes ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés

APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité des 23 votants Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote (24 présents) ;

- ➔ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal et des budgets des lotissements Les Dents Creuses et la Montagne.
- ➔ **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Dépenses :	Prévu :	5 935 708,51	5 935 708,51
	Réalisé :		2 089 924,13
	Reste à réaliser :		1 232 045,28
Recettes :	Prévu :	2 089 924,13	5 935 708,51
	Réalisé :		4 935 654,81
	Reste à réaliser :		236 397,81

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	3 841 159,46	3 841 159,46
	Réalisé :		2 956 572,02
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	2 956 572,02	3 841 159,46
	Réalisé :		3 784 001,72
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	2 845 730,68
Fonctionnement :	827 429,70
Résultat global :	3 673 160,38

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA MONTAGNE »

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 462 079,27	1 462 079,27
	Réalisé :		1 219 267,21
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	1 219 267,21	1 462 079,27
	Réalisé :		689 181,62
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 984 810,17	1 984 810,17
	Réalisé :		756 094,47
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	756 094,47	1 984 810,17
	Réalisé :		769 745,51
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-530 085,59
Fonctionnement :	13 651,04
Résultat global :	-516 434,55

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « DENTS CREUSES »

Investissement

Dépenses :	Prévu :	114 690,94	114 690,94
	Réalisé :		114 003,15
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	114 003,15	114 690,94
	Réalisé :		57 475,39
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	507 626,50	507 626,50
	Réalisé :		102 223,85
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	102 223,85	507 626,50
	Réalisé :		414 538,71
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-56 527,76
Fonctionnement :	312 314,86
Résultat global :	255 787,10

2. Affectation des résultats sur le BP 2025

11-2025	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 SUR LE BP 2025
---------	---

BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le vingt quatre du mois de février deux mil vingt cinq.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	827 429,70
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	827 429,70
- un excédent d'investissement de :	2 845 730,68
- un déficit des restes à réaliser de :	995 647,47
Soit un excédent de financement de :	1 850 083,21

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	827 429,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	827 429,70
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	2 845 730,68

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA MONTAGNE »

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le vingt cinq du mois de février deux mil vingt cinq.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	75 933,62
- un déficit reporté de :	62 282,58
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 651,04
- un déficit d'investissement de :	530 085,59
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	530 085,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	13 651,04
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	13 651,04
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	530 085,59

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « DENTS CREUSES »

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le vingt quatre du mois de février deux mil vingt cinq.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	23 246,09
- un excédent reporté de :	335 560,95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	312 314,86
- un déficit d'investissement de :	56 527,76
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	56 527,76

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	312 314,86
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	312 314,86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	56 527,76

3. Bilan acquisitions/cessions 2024

12-2025 BILAN ACQUISITIONS/CESSIONS 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des opérations immobilières effectuées (actées chez le notaire).

Il présente donc ce bilan au titre de l'exercice 2024 à l'appui des tableaux ci-dessous.

1) ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

Dates délibérations et actes notariés	Nature du bien et localisation	Identité du Cédant	Conditions de l'acquisition	Montant
DCM 37-2024 du 10/09/2024 Acte du 18/09/2024	Eco-quartier Sainte Anne	VENDEE HABITAT	Avenant bail emphytéotique Frais notaire à la charge de Vendée Habitat	792,40 €
DCM 49-2022 du 05/07/2022 Acte du 28/08/2024	Salle collective + voiries esp. verts	VENDEE HABITAT	Salle collective : 60 000 € + frais notaire : 1 7388,88€	61 738,88 €
			TOTAL	62 531,28 €

2) CESSIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE

Délibérations		Actes notariés	Nature du bien et localisation	Origine de Propriété	Identité du Cédant et du Cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
N°	Dates						
61	10/11/2020	24/005/2024	Voirie d'accès lotiss Le Hameau du Champ Blanc Rue Jean Yole AE 508-509 pour 390 m ²	COMMUNE	EHPAD MONTFORT	Rétrocession à titre gratuit Frais notaire à charge EHPAD	144,00 €
TOTAL							144,00 €

CESSIONS DENT CREUSE LA FONTAINE (80 €/m²)

Date acte notarié	Surf. m ²	Cessionnaire	Prix
12/04/2024	330	M. et Mme GRIMAUD	26 400,00 €
TOTAL			26 400,00 €

CESSIONS LOTISSEMENT LA MONTAGNE (110,40 €/m²)

Date acte notarié	Surf. m ²	Cessionnaire	Prix
09/01/2024	429	M. BORISTHENE et Mme TAMA	47 361,60 €
02/02/2024	548	M. BAYEUL et Mme SIRERA	60 499,20 €
09/07/2024	816	M. ECHASSERIEAU	90 086,40 €
27/12/2024	372	Mme BIZON	41 068,60 €
27/12/2024	440	SCI LE COTEAU DES CHENES	48 576,00 €
TOTAL			287 591,80 €

Pour information, il est rappelé ci-dessous la liste des affaires toujours en préparation chez le notaire :

Acquisitions :

- Impasse des écoles – Parcelle à L'Alouette du Bocage école Montfort – 950 m² à l'euro symbolique – D.C.M. n° 55 du 09/12/2024
- Bodet – Parcelle à Mme COUTAND – 120 m² à l'euro symbolique - D.C.M. n° 44 du 21/10/2024.
- Le Chiron – Achat jardin aux Consorts HUVELIN – 51 m² pour 40.80 € - D.C.M. n° 02-2018 du 23/01/2018.

- La Grande Yvoie chemin accès - Achat parcelle aux Cts HURTEAU/ARNOU – 440 m² à l'euro symbolique - D.C.M. n° 19 du 23/03/2015.
- Rue de Bel Air : cession gratuite à la commune de terrains en provenance de 4 propriétaires privés pour régularisation de situation – Superficie de 361 m²- D.C.M. n° 98 du 12/12/2011.
- ZI La Paix – Projet d'élargissement de la voirie - Achat portions de terrain appartenant à :
 - ✓ la Sté SCCV du Château : 30 m², au prix de 22,80 € environ. } D.C.M. 122 du 21/10/2002
 - ✓ la SCI Sèvre Vendée : 70 m², au prix de 105 € environ. } D.C.M. 58 du 25/03/2003
 - ✓ la SARL Maudet : 35 m², au prix de 52,50 € environ. } D.C.M. 59 du 25/03/2003

Cessions :

- Bodet – Vente portion terrain à M. et Mme PASQUIET – 72 m² à 20 € TTC/m² - D.C.M. n° 42 du 21/10/2024
- Bodet – Vente portion terrain à M. SARRAZIN – 31 m² à 20 € TTC/m² - D.C.M. n° 43 du 21/10/2024
- Lotissement La Montagne : vente deux îlots à SIMA pour 225 000 € TTC – D.C.M. n° 84-2021 du 14/12/2021
- Dent creuse « Bel Air » : vente d'une bande de terrain à M. MANCEAU Dominique – Superficie de 160 m² pour 128 € - D.C.M. n° 20 du 25/02/2014.

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 24 votants ;

Considérant que chacune des opérations susdécrites a bien fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en temps opportun et considérant qu'à l'issue de l'examen de cette récapitulation annuelle avec les motivations propres à chaque décision, il n'apparaît aucune anomalie à relever ;

☞ **APPROUVE** par conséquent le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2024.

4. Débat d'Orientations Budgétaires 2025

13-2025 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.
Une présentation est faite en séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Municipal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation établi ;

APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité des 24 votants,

➔ **PREND ACTE** que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 s'est tenu dans les conditions requises et **APPROUVE** celui-ci.

➔ **PRECISE** que le rapport s'y afférent est joint en annexe à la présente délibération.

5. Restauration du patrimoine religieux – Subventions du département et de la DRAC

14-2025 RESTAURATION ET ACHAT PATRIMOINE RELIGIEUX - SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE ET DE L'ETAT (DRAC)

La basilique possède un ensemble d'objets d'art sacré dont la plupart sont protégés au titre des Monuments Historiques qu'il convient de protéger et de mettre en valeur. Cela concerne la conservation-restauration de 11 objets liturgiques en alliage d'argent, alliage de cuivre, dorure, verre, bois, pierre, reliques et la restauration d'une croix de procession.

Ces travaux de restauration entrent dans le cadre de la réflexion sur la construction d'une armoire-vitrine sécurisée dans la basilique afin de présenter et sécuriser une sélection des objets sur la base de leur valeur artistique et historique.

La restauration des objets MH et l'acquisition de l'armoire-vitrine peuvent prétendre à des subventions de l'Etat (DRAC) et du département.

Les plans de financement présentés en séance pour chacune des deux opérations sont les suivants :

Restauration ensemble objets d'art sacré

	DEPENSES HT	RECETTES
Devis de restauration : Ensemble : 5 657,50 € Croix : 1 736,00 €	7 393,50 €	
Subvention Etat - DRAC (taux maximum 30 %)		2 218,05 €
Conseil Départemental de la Vendée (taux maximum 35%)		2 587,73 €
<i>Autofinancement (35%)</i>		2 587,73 €
TOTAL	7 393,50 €	7 393,50 €

Achat vitrine sécurisée trésor d'église

	DEPENSES HT	RECETTES
Devis achat vitrine	31 050,00 €	
Subvention Etat - DRAC (taux maximum 30 %)		9 315,00 €
Conseil Départemental de la Vendée (taux maximum 50%)		15 525,00 €
<i>Autofinancement (20%)</i>		6 210,00 €
TOTAL	31 050,00 €	31 050,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ **VALIDE** le principe de restauration des objets d'art sacré et l'achat une vitrine sécurisée ainsi que les plans de financement pour ces deux opérations comme indiqué ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC) et du Département de la Vendée au taux le plus élevé possible et à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Modification tarifs 2025 enfance jeunesse

15-2025 MODIFICATION DES TARIFS 2025 ENFANCE JEUNESSE

Lors du conseil municipal du 9 décembre 2024 les tarifs enfance jeunesse 2025 ont été validés.

Suite au lancement de la facturation de janvier, certains tarifs doivent être modifiés à savoir :

- Passage du tarif des petits-déjeuners et goûters de 1.00 € à 1.04 € car il fallait que ce soit divisible par 8 pour les paramétrages sur logiciel.
- Erreur dans la tarification des repas occasionnels (erreur de formule de calcul).

Cette tarification est applicable au 01/01/2025 comme les autres tarifs approuvés en conseil municipal du 9 décembre 2024 et qui restent inchangés.

Les tableaux des tarifs mis à jour ont été présentés en séance.

Vu la délibération n° 72-2020 du 14 décembre 2020 approuvant les tarifs du service enfance jeunesse pour l'année scolaire 2020/2021 ;

Vu la délibération n° 66-2022 du 8 novembre 2022 approuvant les tarifs du service enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 02-2023 du 7 février 2023 approuvant les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour les adultes à compter du 1^{er} mars 2023 ;

Vu la délibération n° 31-2023 du 13 juin 2023 approuvant les nouveaux tarifs E du service enfance jeunesse à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération n° 52-2024 du 9 décembre 2024 approuvant les tarifs du service enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ APPROUVE les tarifs modifiés des services du pôle enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2025 tels qu'annexés à la présente délibération.
- ➔ PRECISE que les conditions et autres tarifs, énoncés dans les précédentes délibérations concernant le pôle jeunesse restent inchangés.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

7. Vente de deux rampes de la salle la Clef des Champs

16-2025 VENTE DE DEUX RAMPES DE LA SALLE LA CLEF DES CHAMPS

Deux rampes lumineuses datant de 2013 ne sont plus utilisées pour la régie à la salle La Clef des Champs. La mairie de Mortagne est intéressée par ce matériel et propose de racheter ces deux rampes.

Référence : SUNSTRIP ACTIVVE DMX SHOWTEC

Prix proposé : 100 € par rampe soit 200 € au total.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

Le conseil municipal,

- ➔ ACCEPTE la vente des deux rampes lumineuses décrites ci-dessus à la mairie de Mortagne sur Sèvre au prix total de 200 €.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à cette transaction.

III BATIMENTS COMMUNAUX

1. Médiathèque – Résultat de la consultation pour le mobilier

17-2025 MEDIATHEQUE – RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE MOBILIER

Une consultation a été lancée le 8 novembre 2024 concernant l'aménagement mobilier de l'ensemble du bâtiment comprenant la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France le 14 novembre 2024, ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 16 décembre 2024 à 12h.

Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

Les prestations étaient réparties en 5 lots :

Lot	Désignation
1	Mobilier de bibliothèque (rayonnage,...) - espace consultation
2	Mobilier de bureau et de travail - espaces internes (atelier/réserve et bureau) et salle d'animation
3	Mobilier de confort et de travail pour les adultes - espace consultation et salle d'animation
4	Mobilier de confort enfants - espace consultation et salle d'animation
5	Mobilier extérieur (terrasse et kiosque)

Les propositions reçues ont été examinées. Des précisions ont été demandées pour certains lots.

Le résultat après analyse des offres est présenté en séance.

	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
<u>LOT n° 1</u> : Mobilier de médiathèque - Espace consultation	SAS DPC	39 055,60 €	46 866,72 €
<u>LOT n° 2</u> : Mobilier de bureau et de travail - Espaces internes et salle d'animation	LOIRE ECO DISTRIBUTION	10 006,18 €	12 007,42 €
<u>LOT n° 3</u> : Mobilier de confort et de travail pour les adultes - Espace consultation et salle d'animation	SAS DPC	24 788,92 €	29 746,70 €
<u>LOT n° 4</u> : Mobilier de confort pour enfants - Espace consultation et salle d'animation	SAS DPC	11 260,11 €	13 512,13 €
<u>LOT n° 5</u> : Mobilier extérieur	LOIRE ECO DISTRIBUTION	1 921,17 €	2 305,40 €
TOTAL		87 031,98 €	104 438,38 €

Le rapport d'analyse est joint à la présente délibération justifiant le choix des entreprises retenues selon les critères de sélection précisés dans le règlement de consultation à savoir 40 % critère prix et 60 % valeur technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

➔ **DECIDE** d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1 – Mobilier de la médiathèque – Espace consultation : SAS DPC pour un montant de 39 055,60 € HT et 46 866,72 € TTC.
- Lot 2 – Mobilier de bureau et de travail – Espaces internes : LOIRE ECO DISTRIBUTION pour un montant de 10 006,18 € HT et 12 007,42 € TTC ;
- Lot 3 – Mobilier de confort et de travail – Espace consultation et salle d'animation : SAS DPC pour un montant de 24 788,92 € HT et 29 746,70 € TTC.

- Lot 4 – Mobilier de confort enfants – Espace consultation et salle d'animation : SAS DPC pour un montant de 11 260.11 € HT et 13 512.13 € TTC.
- Lot 5 – Mobilier extérieur : LOIRE ECO DISTRIBUTION pour un montant de 1 921.17 € HT et 2 305.40 € TTC.

Soit un total de 87 031.98 € HT et 104 438.38 € TTC.

- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés correspondants avec les entreprises retenues, ainsi que de prendre et signer tous actes et décisions afférant à ce dossier.

2. Médiathèque – Mobilier – Subventions DRAC et Conseil Départemental de la Vendée – Modification du plan de financement

18-2025	SUBVENTIONS DRAC ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE – MOBILIER MEDIATHEQUE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
---------	---

A la suite de l'attribution des marchés pour le mobilier de la médiathèque et dans le cadre des subventions à solliciter près de la DRAC et du Conseil Départemental de la Vendée, le plan de financement prévisionnel qui a été approuvé en séance du 20 janvier dernier doit être modifié.

Par ailleurs, il a été retiré le montant prévu pour la signalétique intérieure faute de proposition reçue à temps de la part du fournisseur consulté.

Le plan de financement mis à jour ci-dessous est présenté en séance.

	Dépenses HT	Recettes
Mobilier	87 031,98 €	
CD85 - Taux maximum de 20 %		17 406,40 €
Etat DRAC - Taux maximum de 30 %		26 109,59 €
Autofinancement		43 515,99 €
TOTAL	87 031,98 €	87 031,98 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus pour l'acquisition de mobilier pour la nouvelle médiathèque.
- ➔ ACCEPTE de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et auprès du Conseil Départemental de la Vendée une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle médiathèque.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente décision et AUTORISE à signer tout document se rapportant à cette décision.

IV ENVIRONNEMENT

1. Installations classées – Avis sur le renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière de La Roche Atard

19-2025	INSTALLATIONS CLASSEES – AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE DE LA ROCHE ATARD
---------	--

Cela concerne la demande présentée par la SNC CARRIERE DE LA ROCHE ATARD en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative au renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière, l'extension de l'exploitation de la carrière et l'autorisation pour les rejets d'eaux pluviales pour la carrière située sur les territoires de Mortagne sur Sèvre et Cholet.

La demande susvisée ainsi que le dossier annexé sont soumis à enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement du lundi 24 février à 9h au jeudi 27 mars 2025 à 17h. Pendant l'enquête publique le dossier peut être consulté en mairie de Mortagne sur Sèvre aux horaires d'ouverture ou sur le site internet des services de l'Etat rubrique publications/enquêtes publiques/commune de Mortagne sur Sèvre.

La commune de Saint Laurent sur Sèvre étant incluse dans le périmètre de la consultation, le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. Daniel PICHON, adjoint à l'environnement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- EMET un avis favorable à la demande d'extension et de renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière de La Roche Atard, sur la commune de Mortagne sur Sèvre, ainsi que l'autorisation pour le rejet des eaux pluviales dans les eaux superficielles.

V RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs

20-2025	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
---------	---------------------------------------

Il est proposé au conseil municipal la modification suivante :

Services techniques :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet pour accroissement d'activité du 1^{er} mars au 31 août 2025 (inclus) – 6 mois

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- ACCEPTE la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée ci-dessus.

VI QUESTIONS DIVERSES

A Saint Laurent sur Sèvre, le 24 février 2025

Le Maire,
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

